

Dialogue économique

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU NUMÉRIQUE

Relevé de discussion des partenaires sociaux



Sommaire

I. Apparition de nouveaux modèles économiques et modèles d'affaires	10
1. La création de valeur se joue sur l'innovation et la propriété intellectuelle associée. Dès lors, l'enjeu est bien la localisation de la R&D et de la production industrielle en France (ou en Europe).	10
2. Nécessité de nouvelles coopérations/donneurs d'ordre/sous-traitants ; industrie/services : production/distribution	11
3. Le développement des plateformes disruptives : un potentiel de croissance mais des enjeux de concurrence à régler	11
4. Des fractures numériques préoccupantes : entre entreprises, entre actifs (y compris salariés), entre villes et territoires excentrés	13
II. La production et la maîtrise des données, un enjeu de souveraineté	14
1. S'agissant de la production de données	14
2. S'agissant de l'utilisation des données et de leur protection	14
3. S'agissant du <i>big data RH</i>	15
III. Les entreprises du futur : Nouvelles formes de prise de décision, de management, de production, de travail, de distribution	16
1. Des process de production façonnés par le numérique (numérisation et robotisation).	16
2. Ces transformations impactent également toute la chaîne de création, de commercialisation et de distribution.	16
3. L'épanouissement des Hommes est un facteur clé de performance.	16

4. L'enjeu de la formation, de l'accompagnement continu des besoins est primordial pour ne pas rater le virage du numérique.	17
5. On constate l'émergence de nouveaux modes d'organisation du travail avec, pour conséquence, une certaine porosité entre vie personnelle et professionnelle.	17
6. Le dialogue social face à ces nouvelles formes de travail ou d'organisation.	18
IV. Émergence de nouvelles formes d'activités, avenir du salariat et conséquences sur le financement de la protection sociale	20
1. Dans l'entreprise, une multiplicité de formes d'activités	20
2. Une multiplicité de parcours professionnels des actifs	21
3. Conséquences sur le financement de la protection sociale	21

Dans le cadre de l'agenda social 2016, les partenaires sociaux ont décidé d'ouvrir un échange sur l'impact économique et social du numérique.

En effet, alors même que de nombreuses propositions ont été récemment portées au débat public, les partenaires sociaux n'avaient, jusqu'alors, pas engagé de discussions à leur niveau. Compte-tenu de l'ampleur du sujet, ils ont considéré essentiel, de se donner le temps d'une analyse croisée permettant d'appréhender tant les impacts économiques, que normatifs ou encore sociaux du numérique sur l'économie française.

Depuis 2005, le principe de cette réflexion partagée, menée paritairement sur plusieurs sujets, a fait ses preuves et la présente discussion paritaire sur les enjeux socio-économiques du numérique s'inscrit dans la droite ligne des réflexions précédentes.

Les partenaires sociaux ont bien conscience de ne pas couvrir l'intégralité des sujets posés par le numérique sur l'économie et la société mais ont choisi de concentrer leur réflexion sur quatre enjeux majeurs pour l'économie française :

- I. Apparition de nouveaux modèles économiques et modèles d'affaires ;
- II. Protection et maîtrise des données, un enjeu de souveraineté ;
- III. Les entreprises du futur : nouvelles formes de prise de décisions, de management, de production, de travail, de distribution ;
- IV. Émergence de nouvelles formes d'activités, avenir du salariat et conséquences sur le financement de la protection sociale.

PROPOS LIMINAIRES

L'ampleur des changements et leur accélération continue rendent la compréhension de ceux-ci complexe.

Avant toute chose, les partenaires sociaux se sont interrogés sur la nature des mutations à l'œuvre.

Si elles ne peuvent se réduire à des changements d'outils technologiques, leur nature reste un sujet de débat : transformation numérique, nouvelle révolution économique, série de transitions qu'il convient d'organiser, évolution de société indiquant un changement de paradigme ?

En tout état de cause, la complexité de ces questions ne peut appeler une seule réponse.

Les partenaires sociaux considèrent que ces évolutions doivent être analysées à l'aune des grands changements mondiaux, qu'elles sont inéluctables mais qu'elles doivent rester maîtrisées dans le respect des prérogatives des instances démocratiques et que nous devons, ensemble en faire des facteurs de croissance et de progrès.

Quelques constats préalables

Les transformations que connaît notre société, liées au numérique, sont directement corrélées aux possibilités offertes par la mise en relation fluide et instantanée d'utilisateurs nombreux, par le traitement massif des données, et le développement de l'intelligence artificielle, qui ont été rendues possibles par des innovations technologiques successives (transport de l'information, électronique, GPS) à la puissance phénoménale. Ces évolutions technologiques s'accompagnent d'un travail en continu sur l'expérience des utilisateurs et du changement des attentes des clients : de ce fait, certaines entreprises ne peuvent plus fonctionner sur la base de plans pluriannuels sans devoir les corriger en cours de route, tant elles ont une obligation d'adaptation rapide aux modifications de l'environnement et aux demandes clients.

Ces transformations s'inscrivent dans un contexte d'évolution de l'économie (depuis les années 80), caractérisée par la réponse à des besoins nouveaux, l'apparition de nouveaux usages, la réarticulation des liens entre industrie et services autour de nouveaux services permis par des produits industriels (capteurs, robots) qui conduisent à la transformation des modes de vie et y trouvent leur source. Ces modifications sont accélérées et nourries par la mondialisation des marchés et des compétences.

Elles se font jour également dans une période où les impératifs de développement durable et de préservation de l'environnement sont devenus incontestables.

Elles peuvent schématiquement être regroupées autour de 3 axes :

- le développement de plateformes d'intermédiation (économie collaborative, économie à la demande) redonnant du pouvoir aux consommateurs et aux usagers ;
- la transformation des processus de production et de travail, la robotisation des process de production ;
- le développement de l'intelligence artificielle dont l'ampleur, tout à fait inédite, permet des applications et des utilisations de données quasi illimitées. Le volume de données disponibles et la capacité de traitement des ordinateurs permettent l'utilisation massive de données existantes. L'Intelligence artificielle est en passe de se substituer à l'Homme pour certaines tâches intellectuelles, comme il l'a remplacé avec des robots dans des tâches manuelles.

C'est dire si ces transformations de grande ampleur concernent toute notre économie, les sphères sociales et réinterrogent jusqu'à l'action publique.

Pour autant, il n'y a aucune fatalité. Les avancées scientifiques et techniques sont l'œuvre des Hommes. Les évolutions liées au développement du numérique seront ce que nous en ferons.

I. Apparition de nouveaux modèles économiques et modèles d'affaires

En France, la rapidité de la remise en cause de certains modèles et fonctionnements économiques traditionnels (notamment sociaux et fiscaux) par le numérique semble avoir été sous-estimée par les acteurs tant privés que publics ou encore sociaux alors que le client (et l'usager), lui, s'est emparé de ces modèles et en devient le principal acteur.

1. La création de valeur se joue sur l'innovation et la propriété intellectuelle associée. Dès lors, l'enjeu est bien la localisation de la R&D et de la production industrielle en France (ou en Europe).

Alors que la capacité de recherche et d'innovation de la France est mondialement reconnue, les principales entreprises Internet sont américaines. Seules 10 % des start-up sont françaises. La France doit viser une densité de R et D sur son territoire cohérente avec sa capacité de recherche et d'innovation, grâce au développement de logique d'écosystème.

Ce qui se joue, c'est bien la France et l'Europe de demain et leur place comme puissance économique dans le monde. Comment adapter notre économie au monde de demain ? Comment faire émerger une économie « montant en gamme », basée sur les atouts de la France ? Comment faire en sorte que la France prenne le « leadership » dans la production et le traitement des données numériques par les entreprises et les administrations plutôt que dans leur seule production par l'usager ? Est-ce une opportunité ou une menace ? Ne faut-il pas dépasser cette dichotomie ? Où va se créer la valeur ? Comment va-t-elle se repartir ? En tout état de cause, ce qui se joue, c'est la construction de la France de demain, alliant individuel et refondation du collectif.

Ces transformations sont à l'œuvre dans tous les secteurs économiques et il convient d'appréhender cette question de façon transversale, et plus seulement en logique de filière (même si chacune a le devoir de mener une réflexion stratégique pour défendre le site France) et ceci, dans le cadre de coopérations européennes.

2. Nécessité de nouvelles coopérations/donneurs d'ordre/sous-traitants ; industrie/services : production/distribution

L'accélération des transformations et le besoin d'innovation permanente (au plus près des besoins des clients, le « sur-mesure ») imposent :

- › une irrigation industrie/services ;
- › de véritables relations partenariales tout au long de la chaîne de valeur (de l'approvisionnement jusqu'à la distribution) ;
- › des coopérations entre tous les acteurs, le développement d'écosystèmes territoriaux ;
- › de l'innovation sociale et de l'intelligence collective au sein des entreprises, des filières, des territoires...

3. Le développement des plateformes disruptives : un potentiel de croissance mais des enjeux de concurrence à régler

Si tous les secteurs sont touchés par cette transformation numérique, les modèles sont toutefois très divers et les nouvelles formes d'activité ne se développent pas toutes selon les mêmes règles sociales, fiscales ou encore normatives et on constate parallèlement deux mouvements : **la grande porosité pouvant exister entre le professionnel et l'amateur** (les particuliers générèrent des revenus, et concurrencent parfois directement les professionnels, qui eux doivent obéir à de multiples règles) **ou encore entre le client et le producteur** (le client peut par exemple vendre sa production d'électricité, pour ne citer que cet exemple). Tout indique que cette porosité ne s'arrête pas au secteur des services mais s'applique d'ores et déjà à tous les secteurs. Ainsi, avec les imprimantes 3D, les Fab'Lab, les processus industriels évoluent.

L'une des principales observations, ou critiques pour certains, porte sur **l'asymétrie de concurrence que ce soit en matière fiscale, sociale, normative et réglementaire**.

S'agissant de l'aspect fiscal, il convient de distinguer deux types d'asymétrie :

- la première concerne la fiscalité des entreprises (exemple : plateformes du numérique comme les places de marché, moteur de recherche...) ; cette asymétrie de concurrence n'est pas une nouveauté et ne concerne pas uniquement les entreprises de cette nouvelle économie. Ce sont des pratiques d'optimisation fiscale de plus en plus classiques entre Etat mais qui connaissent un essor particulier en raison de l'essor de l'économie immatérielle qui plus est, trans-nationale ; en effet, l'environnement fiscal international actuel favorise l'utilisation des règles les plus favorables. Cette situation contribue, dans certains secteurs, à créer ou conforter des abus de position dominante, contraires au principe de libre concurrence ;
- la seconde vise la fiscalité relative aux revenus d'un utilisateur de ces plate-formes. S'agissant de la fiscalité des revenus tirés d'une activité liés à une plateforme, un travail de clarification est nécessaire ;
- s'agissant des contributions sociales, le débat sur la constitution de droits sociaux pour toute forme d'activité, le besoin d'éviter une forme de dumping entre amateurs et professionnels entraîne de facto des interrogations sur les modalités de collecte des contributions sociales ;
- dans le même ordre d'idée se pose la question de la participation de ces plate-formes aux finances publiques.

Enfin d'un point de vue normatif et réglementaire, l'arrivée sur le marché de nouveaux entrants dont le modèle économique repose essentiellement sur une activité numérique, de C to C dématérialisée, bouscule les modèles classiques. Pèsent sur ces derniers des contraintes normatives liées notamment à l'accueil du public, dont s'affranchissent ces nouveaux entrants (cf. règles accès handicapé, contraintes incendie...).

Des points d'alerte néanmoins

4. Des fractures numériques préoccupantes : entre entreprises, entre actifs (y compris salariés), entre villes et territoires excentrés

On peut parler de fracture numérique dès lors qu'il existe des chemins d'accès différenciés d'une catégorie de population à une autre aux technologies numériques, impliquant des difficultés pour les populations concernées à tirer les bénéfices de la diffusion des savoirs et connaissances, des améliorations du mode de vie (ou de compétitivité quand il s'agit d'une entreprise), de l'accès à l'emploi et aux compétences que le numérique favorise.

Cette fracture peut avoir diverses origines : difficultés d'accès aux infrastructures, à un débit suffisant, difficultés d'accès aux usages permis par le numérique par manque de culture générale numérique (*digital literacy*), dues à une insuffisance de la formation. La persistance de l'illettrisme constitue un facteur aggravant.

Les conséquences en revanche sont malheureusement moins variées puisque la fracture numérique conduit rapidement à des situations d'exclusion et d'échecs sur un plan social, ou économique ou même culturel.

Les « victimes » de cette fracture peuvent être tout autant des individus, des territoires que des organisations économiques.

En tout état de cause, dans le monde qui vient, cette question devra être maîtrisée si l'on veut que l'économie génère la croissance et le bien être attendus, à la fois parce qu'une situation d'exclusion est par elle-même inacceptable et parce que la valeur d'un réseau est une fonction exponentielle du nombre de ses membres.

Avec les changements en cours, et la diversité de maturité des acteurs sur ces sujets, se pose la question de leur « acceptabilité sociale », la conduite de ces changements et l'accompagnement de ces transitions.

II. La production et la maîtrise des données, un enjeu de souveraineté

Au-delà de ces transformations, un enjeu aussi important doit être pris également en considération : la production et le traitement des données, et leurs corollaires, la protection des données produites et les conditions de leur utilisation, qu'elles soient collectées ou produites. Dans ce cadre, la question de la légitimité de leur production peut être sujet du débat public.

1. S'agissant de la production de données

Désormais l'entreprise ne produit plus uniquement un bien ou un service ; elle traite, collecte mais produit également des « données ». La transformation numérique qui est en œuvre en son sein, entraîne la production d'une multitude de données numériques dont la propriété, l'analyse, l'exploitation et la commercialisation représentent un enjeu économique certain.

2. S'agissant de l'utilisation des données et de leur protection

Compte tenu de leur aspect immatériel et parfois auto-généré, à qui appartiennent ces données ? Au consommateur ? Au client final ? À l'entreprise ? Au salarié ? À la puissance publique ?

Se pose également la question de l'utilisation qui en est faite et du cadre dans lequel s'opère cette utilisation.

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité dans le cas de sites n'étant pas encadrés par les règles européennes relatives à la propriété des données.

Les entreprises utilisatrices opèrent un arbitrage sur le risque entre internalisation du stockage des données et externalisation dans le *cloud*. Compte tenu de la forte domination numérique des États-Unis et de la loi américaine qui ne garantit pas la protection des données contre la surveillance d'État, la question de la souveraineté numérique européenne se pose. Quelle alternative à cette domi-

nation ? Les débats autour de ces questions n'en sont qu'à leur début mais cela semble augurer de conflits économiques qui se jouent au niveau européen et international.

La place que vont prendre ces techniques et donc le contrôle qu'en ont les GAFAM¹ comportent des enjeux technologiques, de partage de la valeur à l'échelle internationale voire de souveraineté qui sont considérables.

Va-t-on laisser les GAFAM contrôler ces évolutions et réorganiser la chaîne de valeur à leur profit ou est-on capable de construire un modèle européen différent, s'appuyant le cas échéant sur des champions européens ?

3. S'agissant du *big data* RH

Enfin, s'agissant des données RH gérées par les entreprises (relatives aux salariés ou encore données collectées à l'occasion de processus de recrutement par exemple), se pose la question de l'existence, de l'utilisation de ces données et du contrôle de leur utilisation, dans leur gestion au sein de l'entreprise (recherche, stockage, conservation et traitement effectués par les entreprises).

1. Google Apple Facebook Amazon Microsoft.

III. Les entreprises du futur : Nouvelles formes de prise de décision, de management, de production, de travail, de distribution

1. Des process de production façonnés par le numérique (numérisation et robotisation).

Ces évolutions entraînent indéniablement une transformation plus ou moins rapide de certains métiers, voire la disparition de certains d'entre eux, imposant aux entreprises et aux différents acteurs concernés d'anticiper ces changements, au plus près des bassins d'emploi et cela même si la nature de ces évolutions et l'appréciation de leur ampleur est encore difficile à apprécier. C'est la raison pour laquelle la transformation numérique engage de facto une réflexion incontournable en matière de formation continue et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

2. Ces transformations impactent également toute la chaîne de création, de commercialisation et de distribution.

Les attentes du client évoluent. Aussi pour satisfaire leurs souhaits, les entreprises doivent innover et revoir leur mode de commercialisation et distribution : vente à distance, mode de livraison, personnalisation des produits, service à la demande... Tout est revu et repensé en raison de cette demande de personnalisation ou d'individualisation, et surtout de la façon dont elle s'exprime : réseaux sociaux, internet 4.0, plateforme...

3. L'épanouissement des Hommes est un facteur clé de performance.

Face à ce contexte changeant, les salariés sont un facteur-clé de performance, collectivement et individuellement : entraide, échanges horizontaux, mutualisation

permanente des bonnes pratiques, appui sur leur expertise pour l'amélioration continue des organisations du travail, cohésion, confiance dans les salariés et leur créativité pour favoriser la qualité du travail et défendre la réputation de leur entreprise, capacité à répondre de façon immédiate et désintermédiaée, problématiques d'e-sécurité qui appellent la mise à disposition d'outils ergonomiques pour éviter le report vers les outils non sécurisés tirés de la vie personnelle.

4. L'enjeu de la formation, de l'accompagnement continu des besoins est primordial pour ne pas rater le virage du numérique.

La formation et l'accompagnement continu des besoins constituent un défi collectif. Ils représentent un enjeu de compétitivité pour l'Entreprise et d'employabilité pour le travailleur qu'il soit salarié ou non, du fait de la vitesse d'évolution des compétences.

À la différence des formations initiales, les compétences de demain seront multiples, et ce qui créera de la valeur sera la capacité à savoir les associer entre elles.

La formation à l'ère numérique devra répondre aux exigences de montée en compétence des travailleurs, mais également au savoir-faire permettant d'appréhender les problèmes complexes (comme dans le cas de maintenance de robots par exemple).

Apprendre tout au long de la vie deviendra indispensable.

5. On constate l'émergence de nouveaux modes d'organisation du travail avec, pour conséquence, une certaine porosité entre vie personnelle et professionnelle.

Ces nouveaux modes d'organisation peuvent être pour certains une réponse aux attentes des nouvelles générations, soucieuses de leur épanouissement personnel, demandant plus d'autonomie et moins de rapports hiérarchiques et souhaitant définir sa relation de travail : travail à distance, création de nouveaux modes de travail collaboratif (travail en réseau et en projet), télétravail, multi-activité... Dès lors, ces nouveaux modes d'organisation de travail interrogent les organisations

pyramidales traditionnelles au profit de nouveaux modes de management plus collaboratifs.

L'utilisation des réseaux sociaux conduit à l'application de règles éprouvées sur internet. Elle soulève toutefois, du fait du développement de nouveaux usages, de nouvelles problématiques, soulignant la frontière de plus en plus ténue entre les sphères privée, publique et professionnelle ainsi que la nécessité d'identifier en amont les enjeux en présence et les éventuelles actions d'information, de sensibilisation et de formation à engager (charte d'entreprise, guide....).

6. Le dialogue social face à ces nouvelles formes de travail ou d'organisation.

Les développements des outils numériques et de leurs usages, notamment par les salariés, posent de nouvelles questions et sont perçus, comme pour tous les autres sujets comme autant d'opportunités que de risques. En effet, même s'ils contribuent à structurer un dialogue social plus transparent- et les ressources humaines auront à s'interroger sur l'accès aux outils numériques de l'entreprise par les organisations syndicales et instances représentatives du personnel de l'entreprise (cf. Préconisations du rapport Mettling notamment), on constate parallèlement progressivement une plus grande connaissance de la situation économique de l'entreprise, des perspectives de carrière, des rémunérations, de la satisfaction des salariés et l'émergence de nouvelles formes d'expression, par le développement de communautés (voire selon certains auteurs, de tribus), au sein des entreprises, qui peuvent échanger et se structurer en dehors même de celle-ci et des acteurs traditionnels du dialogue social ; via des réseaux sociaux ou des blogs.

De la même façon, les nouvelles formes d'organisation (télétravail...) impactent les modes de communication traditionnels des organisations syndicales et le lien physique/présentiel avec les élus.

Ces nouvelles formes d'organisation du travail interrogent jusqu'au plus haut niveau les prises de décisions dans les entreprises.

Une question à traiter : le « droit à la déconnexion »

Le principal impact de la transformation numérique est la porosité grandissante entre sphère privée et sphère professionnelle induite par les nouveaux outils à disposition des salariés. Il devient aussi facile de poursuivre des échanges professionnels depuis son domicile, quelle que soit l'heure, que d'organiser ses vacances depuis son lieu de travail. Ces nouvelles modalités d'organisation du temps de travail sont bien souvent une réponse aux nouvelles attentes des salariés : autonomie, travail à distance, création de nouveaux modes de travail collaboratif (travail en réseau et en projet), télétravail, multi-activité...

Faut-il empêcher un salarié de répondre à un mail tardif ou faut-il simplement s'assurer qu'il le fait sans contrainte ? Faut-il empêcher un salarié de rentrer tôt pour s'occuper de ses enfants et se remettre à travailler après dîner ou faut-il considérer qu'il gère librement son temps de travail de même que son temps de repos ? Comment maîtriser la charge de travail ?

- La conciliation vie professionnelle/vie personnelle n'a plus le même sens à l'heure du numérique, la qualité de vie au travail s'apprécie de façon plus personnelle et la question de sa bonne régulation collective est un sujet de débat au sein des organisations.
- L'émergence des réflexions relatives au « droit à la déconnexion » est relativement récente en France. Ces réflexions s'articulent autour du respect de temps de repos et de la charge de travail, ainsi que de la nécessité de sensibiliser salariés et managers à cette question.

IV. Émergence de nouvelles formes d'activités, avenir du salariat et conséquences sur le financement de la protection sociale

Les changements dans la chaîne de production française ont transformé le paysage dans lequel le travailleur évolue, l'automatisation des chaînes, les technologies de l'information et de la communication ont favorisé l'arrivée de travailleurs polyvalents, autonomes...

1. Dans l'entreprise, une multiplicité de formes d'activités

De plus en plus souvent coexistent **au sein de l'entreprise** différents types de collaborateurs : salariés physiquement présents, salariés sur d'autres sites, salariés nomades, salariés multi-actifs, sous-traitants, micro-entrepreneurs, indépendants, portés salariaux. Elles interrogent tant le modèle d'emploi basé sur la présence sur le lieu de travail, dans un temps donné, la relation contractuelle entre employeur et salarié et la nature du lien avec le donneur d'ordre (subordination, lien économique...).

Nous le constatons tous : de **nombreuses formes d'activité** coexistent d'ores et déjà avec le CDI et sont en plein développement. Dans le champ du salariat : CDD, portage salarial, groupements d'employeurs, travail à temps partagé, VRP, travail temporaire... Dans le champ du travail indépendant : l'entrepreneur individuel relevant du régime micro fiscal et social, c'est-à-dire l'autoentrepreneur pouvant être par ailleurs salarié, le vendeur à domicile...

Au-delà de ce constat, il est important d'identifier les moteurs de ces évolutions et de veiller à la manière dont elles influent sur la performance globale de notre économie et sur la cohésion de notre société.

2. Une multiplicité de parcours professionnels des actifs

Ces nouvelles formes d'emploi montrent l'émergence d'une nouvelle réalité du travail, une évolution des parcours professionnels des actifs, voire une discontinuité des parcours (multi-actifs, cumulant emplois et statuts différents au cours de la vie professionnelle, voire simultanément).

Même si ce processus suscite des craintes de la part de certains acteurs, il est indéniable que le développement de ces nouveaux emplois lorsqu'ils sont choisis, reflète des modifications dans les aspirations des personnes, notamment les plus jeunes. S'il peut constituer une opportunité, il conduit à réinterroger les modalités d'accès à la protection sociale de ces personnes.

Il n'en reste pas moins que les nouvelles formes d'emploi sont potentiellement un levier permettant de contribuer à l'intégration de travailleurs sur le marché du travail, avec cependant le risque d'une polarisation accrue du marché du travail : des travailleurs très qualifiés, indépendants pour certains et bénéficiant d'une autonomie accrue ; des travailleurs peu qualifiés, multi-employeurs et exerçant leur activité selon plusieurs statuts (salarié/indépendant/porté salarial...).

Toutes ces nouvelles formes d'emplois ne posent-elles pas une réflexion plus globale sur le travail et la sécurisation des parcours professionnels des actifs ?

3. Conséquences sur le financement de la protection sociale

Selon les derniers chiffres sur la protection sociale en France et en Europe en 2014, diffusé en 2016 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les cotisations sociales, qui s'élèvent à 451,9 milliards d'euros en 2014, pèsent à elles seules 62 % des ressources totales. Ces cotisations sociales sont essentiellement liées à l'emploi salarié, avec des cotisations employeurs qui s'évaluent à 246,3 milliards d'euros et des cotisations salariales à 91,3 milliards d'euros, auxquelles se rajoutent la CSG.

Même si la tendance actuelle entre emploi salarié et non salarié reste stable, pourrait se poser la question de la participation de ces nouvelles formes d'emploi (et des modalités de participation) au financement du système de protection sociale, sujets que les partenaires sociaux avaient clairement identifiés dans le rapport

portant sur l'approche de la compétitivité française dans les termes suivants : « une réflexion approfondie et globale sur une nouvelle répartition entre ce qui doit être payé par la solidarité nationale et ce qui doit être pris en charge par la solidarité professionnelle, constituerait sans doute une méthode à explorer ».

Avec le développement de nouvelles formes d'emploi, multi-activité et travail indépendant, la question de la régulation collective, de la participation de chacun au financement du modèle social français, de l'acquisition par tous de droits sociaux suffisants et financés est posée.

Le Haut conseil au financement de la protection sociale a d'ailleurs publié un rapport sur le sujet².

Une réflexion partagée sur le modèle de société

On le voit bien, c'est donc tout le champ de l'emploi, du travail, des règles de régulation collectives, de la contribution au système de protection sociale et de l'accompagnement des transitions qui est interrogé et qui rejoint les réflexions menées dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Plusieurs questions émergent : la performance économique et la nature de la justice sociale, la question d'un socle de droits universels, l'équilibre entre liberté et sécurité, la nécessité d'adaptation, la place de l'Homme dans ces changements...

2. Rapport sur la protection sociale des non salariés et son financement (HCFIPS), octobre 2016.

ANNEXES - ÉLÉMENT DE DÉFINITION PARTAGÉE

Économie collaborative/économie du partage

- › La définition de ce que recouvre l'**économie collaborative** fait l'objet de nombreux débats et ne fait pas encore l'unanimité. Toutefois, nous pouvons considérer que l'économie collaborative est caractérisée par une production commune de valeur reposant sur de nouvelles formes d'organisation du travail. En effet, elle s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession), l'organisation des citoyens en «réseau» ou en communautés et généralement l'intermédiation par des plateformes internet.
- › Elle peut prendre différents types de formes (économie du partage, économie de fonctionnalité dont l'économie circulaire, économie des solutions, économie en pair à pair) selon les types de biens et services concernés ou de la finalité.
- › Son essor est dû à l'utilisation des nouvelles technologies permettant la mise en relation instantanée et fluide d'individus qui ne se connaissent pas qui permet lorsque les procédures mises en place assurent la confiance entre les participants d'améliorer la créativité collective et la productivité.
- › L'**économie de partage ou participative**, fait référence à un modèle de théorie économique destiné à fournir une alternative au capitalisme comme à l'économie planifiée. Il est basé sur les travaux du théoricien Michael Albert et de l'économiste Robin Hahnel des années 1980-1990. Les valeurs fondamentales que cherche à mettre en œuvre l'économie participative sont : l'équité, la solidarité, la diversité et des méthodes d'autogestion pour prendre les décisions, la rémunération accordée en fonction de l'effort et du sacrifice, et une planification participative.
- › Ainsi, lorsque l'on parle de ces économies, on vise également la transformation numérique de notre économie. Il s'agit avant tout de nouveaux modèles d'affaires, basés sur des plates-formes internet, et mettant en relation des offreurs de services ou de prestations et des clients. Ce qui caractérise le mouvement actuel, c'est la réponse à la demande du consommateur, basée sur la rapidité des échanges, l'utilisation de serveurs ultra-puissants, la connectivité permise par internet, l'usage massif de *smartphones* et de données, pour certaines personnelles, le tout géolocalisé.

➤ Éducation, santé, transport, tourisme, hôtellerie, service à domicile, financement... plus aucun secteur ne semble pouvoir échapper à l'apparition dans son champ de compétences, de nouveaux entrants.

➤ Les modèles sont divers, soit marchands, soit non marchands, ou coopératifs et procèdent de logiques différentes :

- place de marché offrant des services visant à couvrir les frais engagés ou gratuité de prestations ;
- place de marchés pour location de biens ;
- place de marché visant des activités commerciales avec des prestataires localisés en France ;
- place de marché visant des activités commerciales, avec des prestataires (experts/consultants/*freelance*) potentiellement localisés partout dans le monde ;
- plateforme visant à mutualiser des ressources pour un projet ;
- plateforme de financement par la foule ;
- circuits courts de commercialisation.

➤ Ces plateformes couvrent différents modèles économiques :

- partage de biens et services, *crowdwork* (recours à des travailleurs indépendants, via des plateformes).

➤ Ces modèles sont variés :

- regroupement d'un ensemble d'indépendants sur un même projet, ou recours à des indépendants sans lien entre eux ;
- les offreurs de service pouvant être des entreprises ; dans ce cas, la contractualisation se fait avec ces entreprises...
- ... ou des particuliers (il s'agit, dans ce cas, d'achat de prestation de service au cas par cas) ;
- tout indique que ce modèle d'économie à la demande ne s'arrête pas au secteur des services mais s'applique d'ores et déjà à l'industrie (passage d'une économie appuyée sur la détention d'une automobile à un service de mobilité par exemple).

LISTE CONTRIBUTEURS

CFDT

- **Marylise Léon**, secrétaire nationale
- **Isabelle Martin**, secrétaire confédérale
- **Alexis Masse**, secrétaire confédéral

CFE-CGC

- **Raphaëlle Bertholon**, déléguée nationale du secteur Économie et Industrie Développement Durable, RSE et Logement.
- **Gérard Mardiné**, secrétaire national, en charge de l'économie, industrie, développement durable, RSE, CNI, et logement.
- **Kévin Gaillardet**, chargé d'études économiques et fiscales
- **Justine Vincent**, chargée d'études en économie

CFTC

- **Serge Bru**, conseiller technique
- **Joseph Thouvenel**, vice-président confédéral

CPME

- **Frédéric Grivot**, vice-président

FO

- **Pascal Pavageau**, secrétaire confédéral chargé de l'économie
- **Cécile Potters**, assistante confédérale

MEDEF

- **Pierre Fonlupt**, président de la commission Nouveaux dialogues économiques
- **Bernard Chambon**, vice-président de la commission Nouveaux dialogues économiques
- **Céline Micouin**, directrice Entrepreneuriat et Croissance
- **Odile Menneteau**, directrice de mission, direction des Relations sociales

UPA

- **Nathalie Roy**, conseillère technique chargée des affaires économiques
- **Sabine Basili**, présidente de la commission des Affaires économiques et développement durable

